



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 22 avril 2024
Mis en ligne le 22 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine.

Procuration(s) : LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS DU 15 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2024/15/04/01	Contrat d'association école Saint Pierre - participation aux dépenses de fonctionnement	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/15/04/02	Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2023 : budget principal et budget du service assainissement collectif	Affectation des résultats 2023 pour le budget principal approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE » Affectation des résultats 2023 pour le budget du service assainissement collectif approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2024/15/04/03	Fixation des taux communaux 2024 des taxes directes locales	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »

Délibération N°2024/15/04/04	Subventions 2024 aux associations	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2024/15/04/05	Crédits scolaires 2024 « Fournitures »	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/15/04/06	Crédits scolaires 2024 « Arbre de Noël »	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/15/04/07	Redevance d'occupation du domaine public (droit de place) à compter du 1er mai 2024	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/15/04/08	Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'attention de certains agents publics de la fonction publique territoriale	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/15/04/09	Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et la commune de Gourin – Subvention Fonds publics et territoires dédiée au fonctionnement des ludothèques – Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/15/04/10	Budgets primitifs 2024 : budget principal, budget du service assainissement collectif, budget lotissement Men Glas, budget lotissement Saint Philibert	Budget primitif 2024 du budget principal approuvé avec 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE » Budget primitif 2024 du budget assainissement collectif approuvé avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » Budget primitif 2024 du budget lotissement Men Glas approuvé avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » Budget primitif 2024 du budget du lotissement Saint-Philibert approuvé avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »

DÉCISION(S) PRISE(S) PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2020 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

La dernière décision prise par délégation du conseil est la suivante :

Budget principal

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Urbanisme	20/03/2024	Dec-Cne/2024-12	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 5 rue de la Gare parcelle cadastrée AW 269
Urbanisme	22/03/2024	Dec-Cne/2024-13	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 18 rue de Pont ar Len, parcelles cadastrées AP 30-40
Urbanisme	22/03/2024	Dec-Cne/2024-14	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 2 rue de Kerguionnet, parcelle cadastrée AS 128
Urbanisme	28/03/2024	Dec-Cne/2024-15	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, rue de Carhaix, parcelles cadastrées AW 504-580-581-630-634
Urbanisme	08/04/2024	Dec-Cne/2024-16	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Exercice du droit de préemption urbain pour acquérir l'immeuble cadastré AS 220 sis rue de Cornouaille à GOURIN pour une surface de 2 ares et 53 centiares au prix de 2000 euros (deux mille euros) hors commission.

Le 15 avril 2024,
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 15 avril 2024,
La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.